



# PROCESSUS DE RÉTROACTION DE LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE

La Monnaie encourage la transmission de tout commentaire sur l'accessibilité ou sur le Plan d'action sur l'accessibilité, qu'il soit envoyé de façon anonyme ou non. Tous les commentaires reçus seront pris en compte et examinés attentivement, et des mesures appropriées seront mises en œuvre dans la mesure du possible.

**Le directeur, Affaires publiques, Relations gouvernementales et Mobilisation des intervenants,** est responsable de la gestion des commentaires relatifs à l'accessibilité. Il assure également la supervision de l'application de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* à la Monnaie. La description complète du processus de rétroaction de la Monnaie est accessible sur la page suivante : [Le processus de rétroaction de la Monnaie royale canadienne.](#)

## RÉTROACTION

La Monnaie encourage les membres du personnel, la clientèle, les parties prenantes et les membres du public à lui transmettre tout commentaire sur l'accessibilité. Qu'il s'agisse d'une demande d'information ou d'une expérience à raconter, les commentaires reçus contribuent à repérer les obstacles et à améliorer l'accessibilité de l'ensemble des services.

Vous pouvez communiquer avec la Monnaie par :

### COURRIER :

À l'attention de : Directeur, Affaires publiques,  
Relations gouvernementales et Mobilisation  
des intervenants

MONNAIE ROYALE CANADIENNE  
320, PROMENADE SUSSEX  
OTTAWA (ONTARIO) K1A 0G8  
TÉLÉPHONE : 1-800-267-1871

COURRIEL : [relationsmedias@monnaie.ca](mailto:relationsmedias@monnaie.ca)

## AUTRES FORMATS

La Monnaie tient à ce que ce Plan d'action sur l'accessibilité soit accessible, sur demande, dans une variété de formats. Ces formats comprennent, entre autres, une copie du document en version imprimée, dans une police de grande taille, en braille, dans un format audio et dans une version électronique compatible avec les technologies d'assistance.

Les formats demandés seront transmis dans les plus brefs délais, au plus tard :

- 15 jours suivant la demande initiale :



Copie imprimée



Copie avec police de grande taille  
(police agrandie)

- 45 jours suivant la demande initiale :



Copie en braille (système de points en relief  
permettant aux personnes aveugles ou  
malvoyantes de lire avec leurs doigts)



Copie audio (enregistrement d'une  
personne lisant le texte à voix haute)